




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-393**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1228994-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE - DELIBERATION CADRE SUR L'EAU

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Elisabeth HUARD, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Développement Durable et
Stratégies

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE - DELIBERATION CADRE SUR L'EAU- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, au-delà d'un riche patrimoine de fontaines et d'une image de ville thermale, dispose également d'un réseau hydrographique important et méconnu de 217 kilomètres de cours d'eau, constitués par les fleuves côtiers que sont l'Arc et la Touloubre, ainsi que tout le réseau de leurs affluents, dont les plus connus sont la Luyne et la Torse, mais également de nombreux ruisseaux secondaires : c'est le paradoxe d'Aix-en-Provence, « Ville d'eau ».

Territoire bénéficiant par ailleurs largement de ressources en eau « importées » des territoires en amont (eaux de la Durance et du Verdon alimentant le bassin aixois), dans un contexte de réchauffement climatique et compte-tenu du contexte actuel de sécheresse très sévère, la Ville d'Aix-en-Provence considère qu'il est urgent de renforcer ses actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

Il est, en effet, attendu que les situations de tension sur la ressource en eau s'accroissent dans les années à venir et ce manque d'eau sera préjudiciable pour les usages anthropiques, la qualité de l'eau mais également les écosystèmes associés. Afin de satisfaire, dans la durée les besoins des milieux, des usages et s'adapter au changement climatique, il est essentiel d'économiser et partager l'eau, de restaurer et prendre soin des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, conditions d'amortissement et de résilience face aux épisodes de sécheresse plus nombreux et de risques d'inondation de plus forte intensité attendus.

Ainsi, dans le cadre de sa politique de transition écologique, la Ville d'Aix-en-Provence a clairement identifié un axe stratégique d'actions prioritaires sur la question de l'eau, décliné via quatre orientations telles que définies ci-dessous :

1. **Un plan pluriannuel d'économie d'eau et de préservation de la ressource dans une logique de partage des usages** : celui-ci a été conçu grâce à un travail d'identification des gisements d'économie d'eau mené de façon transversale avec les différents services de la Ville au cours de l'année 2022. Dans ce cadre, un objectif d'une économie annuelle de 300 000 m³ est visé d'ici 4 ans grâce au déploiement d'un programme pluriannuel de travaux et d'accompagnement aux changements de comportement, ce qui représentera à terme un tiers d'économie sur la facture d'eau.
2. **La préservation des cours d'eau, de leurs espaces de bon fonctionnement et de la biodiversité associée** : plusieurs secteurs de projets sont identifiés, à ce jour, le long des berges de la Torse et de l'Arc, grâce à un travail partenarial avec Menelik, nouvel EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux), désormais gestionnaire unique des cours d'eau aixois et partenaire privilégié, par son expertise, sur les sujets de restauration et de gestion des cours d'eau. L'Atlas de la Biodiversité Communale, conduit actuellement en parallèle par le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville, sera opérationnel au deuxième semestre 2023 et constituera la base de la stratégie de préservation de la biodiversité de la Commune pour les années à venir. Les différents projets d'aménagement et de restauration des berges des cours d'eau aixois à venir auront l'ambition de concilier les enjeux entre les différents usages et la préservation et la restauration des milieux naturels.
3. **La gestion durable des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols dans un objectif de lutte contre les îlots de chaleur urbains** : en diminuant le ruissellement et en permettant à l'eau de pluie de s'infiltrer, la vulnérabilité du territoire est réduite car l'écoulement des eaux est ralenti et ce faisant, peut davantage s'infiltrer en place et recharger les sols en eau, ce qui est bénéfique à la végétation et lui permettra ensuite de rafraîchir l'air par évapotranspiration.

Un programme ambitieux de végétalisation et de désimperméabilisation des cours d'écoles a été amorcé en 2021, l'ensemble des 76 cours d'écoles sera traité en 5 ans. L'Agence de l'Eau, sollicitée chaque année sur ce programme, participe financièrement sur les surfaces désimperméabilisées. Au-delà du programme des cours d'écoles, le potentiel de désimperméabilisation des sols doit être évalué sur le territoire communal en 2023 et permettra de déterminer des objectifs de façon plus précise.

4. Un volet de sensibilisation tous publics et un volet d'éducation à l'environnement et au développement durable centrés sur ces différents enjeux autour de l'eau :

Une formation sur la gestion durable des eaux pluviales pour l'ensemble des agents concernés, le marquage des avaloirs « ici commence la rivière de l'Arc, ne rien jeter » pour sensibiliser les habitants aux risques de pollution des eaux, la mise en place d'aires éducatives pour les scolaires, le déploiement de parcours de sensibilisation au bord des cours d'eau... autant de façons de sensibiliser les différents publics visés aux enjeux de la préservation de l'eau qui seront déployées dans les années à venir.

Ces quatre axes d'actions prioritaires sont concordants avec les orientations stratégiques de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, qui est aussi l'établissement public de l'Etat, relevant du ministère de la Transition Écologique, qui finance les projets répondant aux orientations définies à l'échelle du grand bassin versant. Les projets financés devront s'inscrire dans une logique d'adaptation au changement climatique grâce au déploiement préférentiel de solutions « fondées sur la Nature ». Dans le cadre de son onzième programme (2019-2024), l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, a ainsi fléché des aides financières en faveur des économies d'eau, de la désimperméabilisation des sols, de la biodiversité des milieux aquatiques et des espaces naturels associés (trames turquoise : rencontre des trames bleues et vertes), différents types d'aides que la Ville d'Aix-en-Provence souhaite mobiliser en apportant sa contribution à l'atteinte des objectifs définis à l'échelle du bassin versant.

Il s'agit en complément de déployer une politique partenariale de gestion, de préservation ou renaturation des rives des cours d'eau aixois tout en prenant en compte les usages économiques et sociaux qui leur sont associés. Dans ce cadre, une collaboration renforcée est également en cours de déploiement avec Menelik, acteur opérationnel de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), pilotée au niveau métropolitain et pilote du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arc), en cours de révision, viendra préciser les axes d'actions prioritaires à décliner.

L'objectif est enfin de poursuivre en parallèle, une réflexion approfondie afin de mieux prendre en compte les enjeux écologiques et les corridors de biodiversité et de solliciter à l'avancement des financements complémentaires et subventionnements spécifiques dans cet objectif, notamment auprès de l'Office Français de Biodiversité, afin que les projets envisagés prennent en compte, de façon renforcée, ces enjeux sur l'ensemble des projets conduits par la Ville.

Enfin, la Région Sud, chef de file sur les enjeux climatiques et de biodiversité, anime via l'ARBE (Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement), et met également en place, via des appels à projets, une politique d'aide et d'accompagnement, ciblée sur l'adaptation au changement climatique via les solutions fondées sur la nature.

Il vous est ainsi proposé de mettre en place une politique partenariale et transversale sur les enjeux de l'eau sur le territoire communal, afin de faire d'Aix « ville d'eau » une commune exemplaire dans la gestion de cette ressource et des milieux naturels associés et d'inscrire les actions proposées en déclinaison des grandes orientations prises à l'échelle des bassins versants afin de bénéficier d'appuis techniques et financiers et être ainsi contributeurs à la réalisation des objectifs collectifs définis sur le bassin versant.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** des orientations stratégiques de la Ville sur la préservation de la ressource en eau et des milieux associés ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la Région Sud, de l'OFB (Office Français de Biodiversité) ou de tout autre organisme concourant au financement des projets s'inscrivant dans les axes prioritaires d'actions de la Commune en matière de transition écologique et relatifs à la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes associés et à signer tous documents afférents ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 53
Présents : 33
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

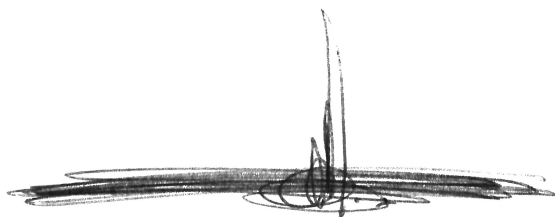
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»